

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 31 octobre 2022

(soumis à l'approbation du prochain conseil communal)

Heure de début : 19 h 00

Heure de fin : 19 h 45

Participants :

Titulaires présents : CARAVATI-BRESSON Maryline, BELUCHE Olivia, TRIQUENOT Caroline, FRANCOIS Hélène, DUDORET Annabel, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

M. STAEHLI Freddy a donné pouvoir à Mme BELUCHE, M. GAVOILLE Olivier a donné pouvoir à M. DIDIER, Mme ROCH Lucie a donné pouvoir à Mme TRIQUENOT, Mme DURPOIX a donné pouvoir à Mme DUDORET, M. JURETTIGH a donné pouvoir à Mme CARAVATI-BRESSON, M. LETELLIER a donné pouvoir à M. GUILBERT

Animateur :

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Secrétaire de séance :

Mme BELUCHE Olivia

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer en exécution des articles L. 2121-7 et L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 août 2022
- 2- Convention relative à la pratique de la chasse sur la Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière de la Grande Pile
- 3- Décision modificative n° 2 : ajustement des crédits aux opérations d'investissement : éclairage public rue Lucie Richard

Relevé des avis ou des décisions :

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 août 2022 :

Les membres de l'Assemblée approuvent le procès-verbal à l'unanimité

2- Convention relative à la pratique de la chasse sur la Réserve Naturelle Régionale de la Grande Pile :

La Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière de la Grande Pile bénéficie d'un bail emphytéotique géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche Comté. Le site de la tourbière accueille de

nombreux oiseaux d'eau et notamment la sarcelle d'hiver. La nidification de la sarcelle d'hiver est une des très rares populations nicheuses certaines et régulières en Haute-Saône. Il convient de limiter le prélèvement cynégétique de ces oiseaux. Des échanges entre le conservatoire, l'Office National des Forêts, l'association communale de chasse et la mairie ont eu lieu et ils ont permis d'aboutir à un consensus permettant de limiter la pratique de la chasse sur ce secteur.

Il convient également de prendre en compte la création du sentier dénommé « la balade à 1000 temps qui longe la tourbière. Les visiteurs/randonneurs l'empruntent régulièrement.

Après lecture de la convention, les membres du conseil à l'unanimité ont autorisé Madame la Maire à signer la convention relative à la pratique de la chasse sur la Réserve Naturelle Régionale de la Grande Pile.

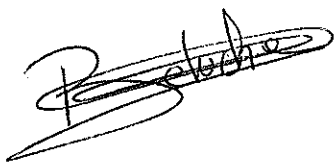
Un exemplaire a été transmis au Président de l'ACCA de St-Germain et un exemplaire a été envoyé u conservatoire

3- Décision modificative n° 2 : ajustement des crédits aux opérations d'investissement : éclairage public rue Lucie Richard

Décision des membres de l'Assemblée qui à l'unanimité acceptent d'augmenter les crédits de l'opération 55 pour un montant de 1400.00€, correspondant au montant de la TVA pour ces travaux. Cette dépense sera en partie reversée au budget communal par le biais du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA).

Procès-verbal approuvé en début de séance du conseil municipal du 28 novembre 2022

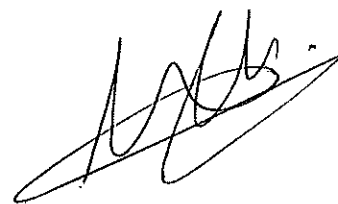
La secrétaire de séance,



BELUCHE Olivia



La Maire,



CARAVATI-BRESSON Maryline